

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Circonscription de Belleville

PROCES-VERBAL N° 1 du CONSEIL D'ECOLE

ECOLE	Ecole Primaire Le bourg 69 220 LANCIE
Date	4 novembre 2025
Commune	LANCIE

Participants	nom, fonction
- Mme Copéret, directrice	
- Mmes Buisson, Durieu, Piat, Plasse, Roinjard et Zerbib, enseignantes	
- Mme Pesce, adjointe aux affaires scolaires	
- Mme Gény de flammerecourt, conseillère municipale	
- Mmes Couturier et Mutin, représentantes titulaires des parents d'élèves	
- Mmes Bertrand, Déso, Margerand, représentantes suppléantes des parents d'élèves	
<i>Excusés : M. Bessières (IEN)</i>	
<i>M. Vason, Mmes Cueto Verchère et Moiroud, représentants des parents d'élèves</i>	
Ordre du jour	
Début du conseil : 19h00	
Fin du conseil : 21h00	

Rédaction du procès- verbal

Désignation secrétaire de séance : Mme PLASSE

Ordre du jour

1. Règlement du conseil d'école, compétences
2. Fonctionnement de l'école
3. Hygiène et sécurité
4. Actions pédagogiques
5. Péri scolaire

La laïcité est le principe fondateur de l'École républicaine, depuis les lois Ferry (1882) et Goblet (1886). Dans sa mission première de « faire partager les valeurs de la République à tous les élèves », l'école transmet le sens du principe de laïcité qui est aux fondements de la citoyenneté.

La charte de laïcité a été remise aux responsables des élèves. Cette charte a été signée par les parents de l'école.

1/ Règlement du Conseil d'école, attributions

Le Conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental du 23 novembre 2018.

Entre autres, il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, notamment :

Les actions pédagogiques et éducatives

L'utilisation des moyens alloués à l'école

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Les conditions d'intégration des élèves handicapés

Les activités périscolaires

La restauration scolaire

L'hygiène scolaire

La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire

Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République

Pour information, les attributions du conseil d'école sont énumérées sur le site Eduscol, consultable, sur internet.

<https://eduscol.education.fr/2266/le-conseil-d-ecole-et-les-autres-instances-de-l-ecole>

2/ Fonctionnement de l'école

2.1 / Bilan de rentrée

Effectifs au 01/09/2025 : 129 élèves inscrits soit 24 PS, 15MS, 13 GS, 13 CP, 13 CE1, 16 CE2, 18 CM1, 17 CM2

Personnel enseignant :

		PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Mme Zerbib (Mme Durieu 1/4)	26	24	2						
Mme Piat (Mme Buisson 1/4)	26		13	13					
Mme Plasse	26				13	13			
Mme Roinjard	26						16	10	
Mme Copéret (Mme Durieu 1/4)	25							8	17

2 élèves ont quitté l'école le 10 octobre 2025 (1 GS et 1 CE2) – Effectif de l'école au 13 octobre : 127 élèves

Rencontres parents – enseignants : chaque enseignante a accueilli en début d'année les parents d'élèves pour une réunion d'informations. Des rencontres individuelles ont été tenues suite aux évaluations repères du mois de septembre, d'autres rencontres individuelles seront proposées tout au long de l'année, à la demande des parents ou des enseignants.

L'école dépend du Rased de Belleville (Réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté) dont l'équipe est composée de Marie-France Lerousseau (maître E qui traite les difficultés d'apprentissage) et Audrey Morand (psychologue scolaire). C'est l'équipe enseignante qui demande l'intervention du Rased auprès d'un élève après en avoir informé les parents. La décision de répondre positivement à la demande des enseignantes appartient au RASED.

Les élections des délégués des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 10 octobre 2025. Une seule liste était présentée avec 5 titulaires et 3 suppléants (Mmes Bertrand, Couturier, Cueto Verchère, Deso, Margerand, Moiroud, Mutin, ainsi que M. Vason). Nous avons enregistré un taux de participation de 65.93%.

L'adresse mail des représentants de parents : deleg.parents.lancie@free.fr

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

2.2/ Vote du règlement intérieur

Le règlement départemental, fourni par le Directeur académique des services de l'Education Nationale, en date du 23 novembre 2018 a servi de référence à l'élaboration du règlement de l'école. Les principes fondamentaux du règlement départemental ont été ajoutés en préambule.

Ce règlement sera transmis par l'intermédiaire d'edumoov et un document de confirmation de lecture sera remis aux représentants légaux, il devra être signé par les deux représentants légaux

Le projet de ce règlement a été joint à l'invitation de ce conseil d'école. Ce nouveau règlement est voté à l'unanimité.

2.3/ ENT EDUMOOV (Educartable)

Conforme au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), application autorisée par la DSSEN, cet outil permet de communiquer pour toute information utile en direction des parents. De ce fait, les impressions papier pour communiquer, sont réduites et sont limitées au strict nécessaire.

Par classe, il propose des fonctionnalités :

- de communication enseignant-parents
- de cahier de texte
- de journal de vie
- de livrets d'évaluation qui seront transférés sur le LSU à l'aide d'une interface.

3/ Hygiène et sécurité

Premier exercice d'évacuation : il a eu lieu le 16 septembre 2025. Deux exercices à 2 heures d'intervalle ont été réalisés en maternelle et en élémentaire. L'ensemble des cinq classes a été évacué sans problème. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement observé.

Un exercice PPMS a été réalisé le 14 octobre, le matin. Tout s'est passé dans l'ordre concernant l'évacuation. Deux points de vigilance :

- La personne qui alerte avec la corne de brume doit sortir (notamment pour alerter la classe dans la garderie). Le son émis n'est pas très sonore à l'intérieur des classes.
- La porte de la classe des CP CE1 ne ferme pas de l'intérieur, l'enseignante doit sortir pour verrouiller la porte.

Un deuxième exercice PPMS aura lieu lors de la deuxième période. Le dossier PPMS est en cours de réécriture et devrait être finalisé avant fin décembre.

Registre de santé et de sécurité au travail : il permet de signaler tout ce qui peut paraître dangereux à l'école (risque avéré ou qui pourrait survenir). Ce registre se trouve dans le bureau de l'école dans un classeur sur l'étagère principale

Protocole pHARe

Comme il a déjà été indiqué lors du conseil d'école du 5 mars 2024, La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 article 5 précise que : « aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.»

Les écoles de la circonscription de BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS se sont engagées dans le programme pHARe via la charte d'engagement. Une équipe ressource de circonscription a été créée par l'IEN et un protocole de prise en charge des situations de harcèlement a été élaboré à

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

destination des écoles de la circonscription. Le protocole décrit propose les différentes étapes du processus de traitement.

Sous la responsabilité de la direction d'école, les enseignantes sont désignées au sein de l'équipe éducative pour organiser le traitement de la situation.

Dans le cadre du traitement des situations, les enfants pourront être rencontrés en entretien individuel par l'équipe ressource de la circonscription ou par l'équipe enseignante de l'école. Cela ne signifie aucunement qu'ils sont soupçonnés d'avoir participé à des brimades mais qu'ils sont associés au traitement d'une situation.

Ce traitement consiste en une approche « non blâmante » (Méthode de la Préoccupation Partagée), ce choix est fait exclusivement dans l'intérêt de l'enfant victime, afin d'éviter tout risque de représailles. Cela ne veut pas dire que toute sanction est écartée du dispositif, mais simplement en suspens le temps de l'intervention de l'équipe.

Des affichages sont présents dans l'école et les enfants savent qu'ils peuvent à tout moment solliciter les enseignantes.

Les parents vont recevoir un courrier d'information ainsi qu'un document explicatif sur le protocole phare.

Les actions prévues dans le cadre de la sensibilisation pour la lutte contre le harcèlement sont :

En maternelle, des lectures offertes seront proposées, des discussions autour d'une affiche

En élémentaire, des lectures offertes avec débat, des lectures en rallye, des ateliers, une participation à des visio Milan « 1 jour 1 actu », un questionnaire national pour les plus grands à partir du CE2.

L'équipe enseignante va mettre en place une boîte de parole, par classe, afin que les enfants aient la possibilité de glisser un papier indiquant un problème si besoin.

4/ Actions pédagogiques

4.1/ Projets

4.1.1 Rappel sur le projet d'école

Axe 1 : Renforcer la maîtrise de la langue :

Continuité des rallyes lecture sur les documents (histoire, géographie, sciences), romans ...

Mise en place sur l'école du programme de découverte et d'apprentissage sur l'attention à l'école (ATOLE)

Objectif : Aider l'élève à mieux comprendre le fonctionnement de son cerveau et les forces qui bousculent son attention au quotidien afin d'apprendre à mieux réagir, apprendre à maîtriser son attention

Descriptif de l'action : Découverte du cerveau, de son fonctionnement, mise en place de procédures pour appeler l'attention de l'élève.

Continuité dans la mise en place de procédures pour l'apprentissage de la lecture compréhension sur tous les cycles

Axe 2 : Devenir un éco-citoyen : Consommation responsable, sensibilisation au tri et au recyclage (accompagnement de la CCSB)

Axe 3 : Parcours santé, mieux habiter : être sensibiliser à la Sécurité Routière (piéton et roulant)

4.1.2 Projets de l'année

Une participation au Marathon du 22 novembre 2025 est prévue, un départ pour les plus grands aura lieu au départ de la course à Fleurie, à 8h30, et il y aura plusieurs départs jusqu'à la place des Pasquier, lieu

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

d'arrivée. Les enfants de toute l'école peuvent participer y compris les élèves de petite section qui courront autour de la place des Pasquier, possibilité de venir déguisé.

Cycle piscine, les élèves de GS, CP, CE1 sont concernés, le cycle a commencé le jeudi 11 septembre et il se terminera le jeudi 15 janvier. L'apprentissage a lieu de 13H40 à 14H15. Il s'agit d'une familiarisation avec le milieu aquatique. Les enfants travaillent ainsi les entrées dans l'eau, l'immersion et les déplacements. Cette activité est encadrée par les enseignantes des deux classes et les maîtres-nageurs.

Objectif : faire en sorte que tous les enfants apprennent à nager en sécurité, il s'agit d'un levier majeur de prévention des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans. Cette activité est obligatoire. L'activité piscine est dorénavant financée par la CCSB (transport et location du bassin).

Projet « Ecole et cinéma » Les enfants de chaque cycle se rendront au cinéma, « Le Singulier » de Belleville pour assister à trois projections :

Cycle 1 : Un peu d'imagination – La baleine et l'escargote – Le grand dehors

Cycle 2 : Capitaines – Calamity – Le magicien d'Oz

Cycle 3 : Jason et les argonautes – Le peuple Loup - Paï

Les frais de transport sont pris en charge par la Communauté de communes et le prix de la séance est financé par le Sou des écoles.

Animations scolaires proposées par la CCSB : Gestion des déchets et Espaces naturels Sensibles : tri et recyclage – Prévention et réduction des déchets

Le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB) a retenu notre candidature aux propositions d'animations scolaires pour la classe des CM1/CM2.

Intervenant musique, Gérard Tollombert interviendra pendant le second semestre, un spectacle sera présenté le vendredi 26 juin 2026 à 19 heures à l'espace Capella. Nous remercions la mairie et le sou des écoles pour le financement de cette activité. Les répétitions commenceront début janvier et pour l'instant, il n'y a pas de salle à disposition pour les classes. La mairie regarde pour trouver une salle, un point sera fait début décembre.

L'infirmière scolaire interviendra sur l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) pour les classes de l'élémentaire (Compétence dans le BOEN n°31 du 30 juillet 2020 et le BOEN n° 25 du 22 juin 2023)

Les élèves ont participé à **une course d'orientation** organisée par l'association Lancié Histoire et Patrimoine le vendredi 12 septembre. L'équipe enseignante remercie l'association pour cette organisation que les élèves ont plébiscitée.

L'équipe enseignante remercie les membres du Sou des écoles pour le financement des voyages, sorties, cadeaux de Noël, participation à la venue d'intervenants, ... **Tout cela ne pourrait exister sans l'investissement des membres du Sou des écoles.**

4.2 / Suivi des apprentissages

Les évaluations repères ont été effectuées pour toutes les classes à partir du CP et les parents ont tous eu le retour des évaluations pour leur enfant. Un premier point sur les évaluations sera réalisé fin janvier puis un autre en fin d'année scolaire.

4.3/ Organisation des APC (activités pédagogiques complémentaires)

Elles sont assurées par les enseignantes, le matin à 8h et le soir après 16h30. Les APC sont facultatives, une demande écrite est transmise aux parents et ces derniers donnent ou ne donnent pas l'autorisation à leur enfant d'y participer.

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

5/ Travaux

Les travaux de réfection de la cantine ont commencé, la fin des travaux est prévue pour les vacances de printemps. Durant cette période de transition, les élèves des classes élémentaires descendent à l'espace Capella pour se restaurer sur le temps de midi. Les élèves de maternelle sont accueillis dans la salle d'évolution pour le repas de midi.

Concernant la classe de Mme Plasse, les travaux devraient être terminés pour les vacances de février. Les entreprises enchaîneront sur la réfection de la classe de Mme Piat avec une fin de travaux prévue pour le début des vacances d'été.

Les parents d'élèves soulèvent le problème de la chaleur dans les classes en étage. La mise en place d'une climatisation n'est pas possible mais des refroidisseurs d'air seront installés dans les classes au printemps. La question est posée sur une amélioration de l'isolation.

L'équipe enseignante renouvelle sa demande sur la mise en place de fenêtres ouvrantes dans les nouvelles classes afin de pouvoir « évacuer » la chaleur accumulée dans les bâtiments lors des périodes de fortes chaleurs. Mme Pesce fait le point avec M. Wait, responsable de la commission travaux de la mairie, sur cette demande.

Concernant l'accès PMR, dans l'hypothèse d'un élève ne pouvant accéder aux classes en étages, les enseignantes permutent puisqu'il y a deux classes au rez-de-chaussée.

Des parents s'interrogent sur l'identification des ouvriers intervenants sur l'école. La mairie rappelle que les ouvriers sont habilités à être dans l'école. Les enseignantes indiquent que, pour l'instant, elles ne voient pratiquement pas les personnes qui interviennent, les travaux se situant en intérieur et les approvisionnements de matériel sont réalisés hors temps scolaire.

Dossier travaux maternelle : les appels d'offre seront lancés avant fin 2025, les travaux devraient avoir lieu sur l'année scolaire 2026/2027.

Mme Piat évoque la difficulté d'avoir une classe de maternelle dans les locaux de l'élémentaire, notamment concernant les toilettes qui ne sont absolument pas adaptés à des enfants de maternelle. De surcroît, l'an prochain, lorsqu'elle aura réintégré sa classe, les enfants devront sortir du bâtiment pour aller aux toilettes.

Lors de la rénovation du bâtiment de la maternelle, n'est-il pas possible d'envisager la création d'une seconde classe en maternelle. Le préau ne pourrait-il pas permettre la création de cette seconde classe ?

Le problème de stationnement devient de plus en plus important aux abords de l'école. La mairie ne possède pas de terrain autour pour créer un nouveau parking.

La circulation est très difficile mais la mise en place d'un sens unique n'est pas possible car les poids lourds ne peuvent pas passer dans l'autre sens pour livrer. Seule la communication pour sensibiliser les parents au respect d'un sens de circulation peut être renouvelée.

D'autre part, certains parents déposent leur enfant à l'école en s'arrêtant sur le passage piéton, de ce fait les piétons (élèves et parents) ne peuvent plus traverser. **Il est rappelé que les passages piétons doivent rester libres de tout encombrement.**

Une nouvelle communication sera réalisée par la mairie. Cette communication sera postée sur le site edumoov.

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

6/ Périscolaire

Garderie :

Pour une question d'organisation, de sécurité et de suivi, la demande d'inscription à la garderie est fixée à 48 heures à l'avance. Cette contrainte est stipulée dans le règlement intérieur de la garderie.

L'installation de la garderie dans la salle d'évolution est provisoire, il est demandé aux enfants de se déchausser pour une question d'hygiène, ils sont nombreux et restent relativement longtemps. S'ils le souhaitent, les parents ont la possibilité de fournir à leur enfant des chaussettes chaudes antidérapantes.

La mairie va contrôler la température du bâtiment de la maternelle afin que la température soit conforme aux attentes.

Suite à une demande des parents, il est convenu que les parents iront chercher leur enfant dans la garderie jusqu'à 18h15, les enseignantes accompagneront les enfants de l'étude (qui n'ont pas été récupérés par leur parent à 18 heures) à la garderie.

35 enfants peuvent se trouver dans la salle d'évolution en même temps et cela provoque un brouhaha très important et il n'est pas possible d'organiser des activités de peinture, colle... dans cette salle, ce qui permettrait de calmer un peu les enfants. Il est proposé, à l'initiative des personnes chargées de l'encadrement, si le temps le permet, sur un temps plus ou moins long, qu'un groupe d'enfants volontaires reste dehors pour jouer afin de minimiser le bruit ambiant.

Il n'y a plus d'éclairage lors de la sortie de l'étude à 18 heures, la mairie regarde ce qu'elle peut faire.

Cantine

Les parents s'interrogent sur le protocole en vigueur pour garantir la sécurité des élèves lors du déplacement des élèves de l'école vers la salle Capella, la mairie répond qu'elle a tout mis en place pour la sécurité des enfants.

Concernant les repas de plus petits, le transfert des plats de l'espace Capella à l'école ne permet pas de garder la température initiale, il est donc envisagé de garder les plats au chaud dans le four de la maternelle. La mairie va mettre cela en place.

Pour les grands, une réorganisation des tables (enfants regroupés par 6) a été réalisée pendant les vacances afin que la répartition des quantités de nourriture soit plus équitable.

Les menus sont élaborés par la cantinière et deux personnes de la mairie en suivant les prérogatives gouvernementales sur les recommandations de grammage pour chaque aliment. Les personnes chargées de la cantine suivent des formations régulières sur l'hygiène alimentaire. Un repas végétarien est servi une fois par semaine, ainsi qu'un plat avec poisson.

Les parents soulignent que le menu d'Halloween a été particulièrement apprécié des enfants, ce qui montre l'intérêt de ces moments festifs. La mairie remercie Mélanie pour son investissement dans la préparation de plats pour les enfants.

Mme Plasse demande que les repas du jeudi puissent être servis rapidement car les enfants doivent prendre le car à 13 heures pour se rendre à la piscine et il est plus pratique qu'ils aient eu le temps de remonter à l'école.

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Les parents délégués vont réaliser un trombinoscope des parents délégués qui sera affiché sur les panneaux de l'école maternelle et élémentaire afin que les parents puissent mieux identifier les représentants et de faciliter la communication entre familles et équipe éducative. Ce trombinoscope sera aussi diffusé par l'intermédiaire du site edumooov.

Séance levée à 21h 00.

Prénom, nom du secrétaire de séance

Aurélie Plasse

Date : le 06/11/2025

Signature



Prénom, nom de la directrice d'école
Béatrice Copéret

Date : le 06/11/2025

Signature

